



ZOOM

Les infos essentielles à votre disposition

Éléments variables de solde

Fédération **UNSA-Ferroviaire**
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org

2022-2023



Indemnité fixe mensuelle informatique (art. 35 et GRH00311)

Cl / PR	5-16	5-17	5-18	5-19	5-20
€	257,49	214,36	170,49	128,28	86,26
Cl / PR	5-21	6-21	6-22	6-23	
€	42,39	144,57	96,63	47,76	

Indemnité journalière d'informatique : 9,19€

Ind. spécifique de forfait jour (art. 47)

Classe : 5 57,28€ XX 60,78€ 6 69,82€ 7 85,52€ 8 101,20€

Ind. continuité de service (art. 48 et 49)

Collège maîtrise	IFM *	IJR *
	132,17€	7,12€
Collège cadre (sauf dir. d'établissements)	158,83€	8,55€
Directeurs d'établissement et chefs de CRO	192,33€	10,37€

Ind. management et encadr. de la production en établissement (art 51)

Ind. fixe mensuelle des DET Classe 8	218,40€
Ind. fixe mensuelle management et encadrement DUO & CUP	156€
Ind. fixe mensuelle de management et encadrement des DPX	78€

Ind. de modification de commande (art. 53 bis) par journée 11,38€

Ind. horaire des dimanches et fêtes légales (art. 62)

Personnel soumis au titre II de l'accord temps de travail Classe 1 à 8 (à compter du 01/12/20)	5,35€
Personnel soumis au titre I de l'accord temps de travail toutes classes (à compter du 01/12/20)	5,35€

Ind. horaire de nuit (art. 63)

- Personnel soumis au titre II**
Cl. 1 à 8 et pers. de conduite hors salariés de l'équipement et maintenance
EALE de Réseau lorsqu'ils bénéficient de l'art.1 du RRH03549 3,40€
Salariés de l'équipement et maintenance EALE de Réseau lorsqu'ils
bénéficient des dispositions de l'art.1 du RRH003549 3,10€
- Personnel. soumis au titre I toutes classes. (à c. du 01/12/20)**
3,40€
- Ind. supplémentaire de milieu de nuit** 0,21€

Ind. pour alternance jour/nuit (art. 63 bis) taux journalier 15,60€

Ind. pour journée du régime d1 d2 ou d3 (art. 63 ter)

Par journée Taux a/d1 : 5,20€ Taux b/d2 : 10,40€ Taux c/d3 : 15,60€

Ind. journalière pour congé pris en période de moindre besoin (art. 65 et GRH00045)

- Ind. Journalière Taux a 11,38€ Taux b 7,65€
- Personnel temps partiel Taux horaire a 1,42€ Taux horaire b 0,96€

Ind. d'astreinte (art. 66) (Classe 1 à 8)

Taux a/journée 19,45€ Taux b/journée 96,26€

Ind. de sortie (art. 68) Taux a 3,00€ Taux b 11,70€

Ind. journalière de conduite de véhicule (art. 69)

Taux a 4,76€ / b 10,18€ / c 12,03€

INDEMNITÉS DE SAISIE (art.70)

Ind. des SIR et ateliers centraux de saisie (GRH00097) Valeur de i 4,21€

Ind. horaire « autres établissements » (art.58.2) 0,48€

Ind. fixes mensuelles spécifiques aux missions de la SUGE (art.74)
sous réserve de l'autorisation de port d'arme Ind. port d'arme 188,46€
Ind. complémentaire port d'arme 178,36€

Ind. projection opérationnelle Sûreté (DSF RH00001) Taux/jour 26,00€

Ind. pour travaux pénibles ou dangereux (art 75) par ½ journée 1,22€

Ind. horaire spéciale travaux massifs peinture sur supports 0,62€

Ind. de caisse (art 76)

1) salariés titulaires des caisses principales des gares		
Classe	IFM	IJR
5	62,57€	3,38€
5 visé au renvoi (1)	91,07€	4,91€
4	56,65€	3,06€
3	51,46€	2,78€
2	38,31€	2,06€
(1) taux concernant les salariés classe 5 qui, assistés d'un seul adjoint, participent effectivement aux opérations de caisse avec le public et les salariés dont le mouvement de fonds annuel est au moins égal à 48,8 millions d'euros		
2) autres salariés		
Catégories de postes 6 ^e	37,95€	2,05€
5 ^e	24,62€	1,32€
4 ^e	18,51€	1,00€
3 ^e	13,88€	0,75€
2 ^e	7,22€	0,37€
1 ^e	6,85€	0,37€

Ind. fixe mensuelle si unité d'affectation ou domicile situé à proximité d'une gare fermée au trafic voyageurs (art.77) Valeur de T 0,28€

Ind. except. de déménagement (art.78) Taux a 141,61€ Taux b 70,71€

Ind. journalière de logement dans les emprises (art 79.4)

Classe 1 et 2 6,17€ Cl. 3 et 4 7,55€ Cl. 5 et 6 8,90€

Ind. de manœuvres (art.80) Ind. jour. 1,00€ Ind. horaire sup. 0,51€

Ind. journalière traceur (art.81) Taux a 1,66€ Taux b 4,78€ Taux c 13,54€

Ind. journalière grue automobile ou portique transconteneur (art.82)
Taux a 3,19€ Taux b 4,76€

Ind. de contrôle, produits de service TGV (art.83)

Pour chaque avis d'infraction établi ou amorcé 0,94€

Ind. fixe mensuelle produit OUIGO 83,20€

Ind. journalière spécifique IDTGV 1,31€

* IFM Ind. fixe mensuelle IJR Ind. journalière de remplacement

Ind. pour connaissance de langue étrangère (art.84) IFM* IJR*
 Taux a (anglais, allemand, arabe, néerlandais) 77,94€ 4,21€
 Taux b (espagnol, italien, portugais) 61,64€ 3,33€

Ind. de sujétion Transilien (art.85) 1,30€

Ind. journalière Transilien (art. 86) Groupe contrôle IDF 4,70€

Ind. spécifique Ventes (art.87) Taux a 0,48€ Taux b 0,97€ Taux c 1,45€

Indemnité de service Voyages : 7.28€ Indemnité majorée : 8.00€

Ind. fixe mensuelle de formateur permanent (art.88) 107,57€

Ind. horaire de face à face pédagogique (art.89) 2,98€

Ind. pour travaux spéciaux (art.90) par jour 1,68€

Ind. trains travaux des salariés maintenance ingénierie

et travaux du réseau. ferré (art.91) par jour 10,18€

Ind. fixe mensuelle pour travail dans les tunnels (art.92)

	Valeur de K	Taux	Valeur de K	Taux
1) Élément A	->0,05	2,54€	0,31 à 0,40	25,37€
	0,06 à 0,10	5,89€	0,41 à 0,50	35,72€
	0,11 à 0,15	8,92€	0,51 à 0,75	44,43€
	0,16 à 0,20	11,22€	0,76 à 1,00	59,24€
	0,21 à 0,30	14,24€		
2) Élément B				8,92€

Ind. journalière travail dans les tunnels (art.93) par 1/2 journée 0,97€

Ind. pour contrainte d'hébergement (art.94)

Groupe 1 – Sal. Cl. 1 à 8 Taux a 22,98€ Taux b 34,42€ Taux c 43,54€

Ind. forfaitaire pour panier non utilisé du pers. roulant (art.95) 9,77€

Ind. journalière d'accompagnement

THALYS 8,27€ TGV EST-EUROPÉEN 11,10€

Ind. particulières au personnel utilisé sur les LGV (GRH00245)

1. Ind. journalière de conduite ou accomp. d'un TGV sur LGV (art. 3.1) 8,67€

2. Ind. journalière accompagnement de plusieurs TGV sur LGV (art. 3.2)
 Taux a 8,44€ Taux b 13,88€

3. Ind. mensuelle de conduite d'engins moteurs d'équipe caténaires 142,37€

Ind. exploit. grands ensembles électroniques de gestion (GRH00312)

		Cl. 1 à 4	Cl. 3 à 5	Classe 6
IFM*	taux normal	102,92 €	109,40 €	115,70 €
	taux majoré	149,94 €	159,02 €	166,78 €
	taux majoré	188,26 €	196,78 €	204,36 €
IJR*	taux normal	5,15 €	5,47€	5,78 €
	taux majoré	7,50 €	7,95 €	8,34 €
	taux majoré	9,41 €	9,84 €	10,22 €

Ind. spécifiques de l'Infrastructure (IN03549)

1) Ind. spéciale (art.1.1)

Taux a (ancien taux) 4,84€ Taux a (nouveau taux) 10,16€
 Taux b (ancien taux) 7,34€ Taux b (nouveau taux) 12,30€

2) Ind. supplémentaire travail de nuit DI/LU (art.1.2) 11,23€

Ind. supplémentaire travail de nuit VE/SA (art.1.2) 11,23€

3) Ind. fixe mensuelle spécifique de sujétion EALE (art.2) 56,47€

Ind. fixe mensuelle non affectation à un roulement (VO00388) 77,67€

Ind. journée simple à la route sur lignes classiques (VO00778) 11,79€

Ind. liées à la mobilité résultant des mesures d'organisation et d'évolution de l'emploi (GRH00910)

1) Ind. de changement d'emploi
 Programme de formation ne dépassant pas 1 an Taux a 1717,00€
 Programme de formation supérieur à 1 an Taux b 2289,00€

2) Ind. spéciale d'éloignement 62€
 Ce taux est de 41€ pour les allongements de trajets journaliers compris entre 30 et 45 min.

3) Participation maximum aux frais engagés 42€

4) Ind. compensatrice de double résidence
 Région parisienne (dépt. 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) maxi 543€
 Hors région parisienne maxi 326€

5) Ind. exceptionnelle changement de résidence standard bonifié
 Célibataire, veuf, divorcé ou séparé, sans enfant à charge 5607€ 6334€
 Salarié seul avec enfant(s) à charge ou agent marié ou PACS 7725€ 8718€
 Par enfant à charge 380€ 380€

6) Ind. complémentaire de mobilité maxi 6139€

7) Ind. de perte d'emploi du conjoint mini 5525€ maxi 7162€

Mobilité géographique des cadres (GRH00928) Part. maxi. 1862€

Travaux de maintenance et d'investissements à l'Infrastructure

- Éléments d'orga. d'hébergements et de rémunérations (IN02974)

Ind. compensatoire repos hors ZNE travaux Infra V	Art.3.1.1	Taux a 13,55€
Ind. journ sujétions travaux. Infra V IDF	Art. 3.1.2	Taux a 13,55€
Ind. mensuelle d'éloignement	Art. 3.1.3	Taux a 225,89€
Ind. journ. spécifique éloignement travaux Infra V	Art.3.1.4	11,66€
Ind. journ contrainte logement travaux Infra V	Art.3.2	Taux a 6,41€ Taux b 22,17€

Accord relatif à l'amélioration de la politique d'aide au logement des cheminots (GRH00934)

Revenu mensuel imposable	Zone A et A bis			
	Plafond Année 1	Plafond Année 2	Plafond Année 3	Plafond Année 4
<= 1500€	196,10€	130,80€	76,20€	54,40€
<= 2000€	141,60€	109,00€	65,30€	43,60€
<= 3500€	98,00€	87,10€	54,40€	32,70€

Processus renforts travaux EIC DC004410 Ind. journ. grands travaux 13,55€

Contractuels CDD comprenant une période de formation

Coût forfaitaire de la formation pour 1 sem. 76,23€ pour 2 sem. 121,96€

Ind. fixe mensuelle Tram Train Transilien (PE RH0061) 84,71€

Ind. de conducteur occasionnel (TT01250) 156€

Ind. opérationnelle matériel IDF 141,44€

Nuit WE Matériel : 20,80€ nuit semaine Matériel. (roul. 80 nuits) : 10,40€
 (roul. 100 nuits) : 15,60€
 (roul. 120 nuits) : 20,80€

Ind jour WE mat (SA+DI) : 18,72€

Indemnité opérationnelle Matériel : 141,44€

GRATIFICATIONS

Gratifications pour distinctions honorifiques (art.101)

Militaire, Médaille de la défense nationale 160 € Gratif. sup. 45€

Médaille de la famille française

Prix Cognacq-Jay - Médaille d'or 130€ Argent 80€ Bronze 50€

Gratifications horaire « professeurs » (art.103)

Taux maxi a 21,63€ Taux maxi b 12,85€ Taux maxi c 9,36€

Gratification horaire correcteurs épreuves de concours et examens, rédacteurs devoirs et corrigés types (art104)

Taux max12,85€

Gratification pour découverte d'avarie (art.106 et GRH00135)

Taux standard 124,26€ Taux réduit 82,84€

Gratification pour enrayment (art.107)

Taux journalier 2,74€ Gratif. complémentaire valeur de l'élément t 0,39€

Gratification activité tutoriale (art 108 du GRH00131 et GRH00680)

Taux annuel de base 245€

Gratification mensuelle experts SYNAPSES (RA000341)

Taux : Niv 1 : 100€ Niv 2 : 200€ Niv 3 : 300€ Niv 4 : 500€

ALLOCATIONS

Alloc. de frais spéciaux (art.147) Taux mensuel 1,58€

Allocation horaire de nuit (pers. sédentaire art. 148) 1,30€

Allocation forfaitaire entretien d'un chien taux mensuel 191,61€

Alloc. travaux particulièrement salissants (art159) par ½ journée 1,14€

Allocation pour médaille d'honneur des chemins de fer (art.162)

Médaille Or 200€ Vermeil 145€ Argent 92€ allocation suppl. 40€

Alloc. blanchissage blouses délivrées à titre personnel (GRH00825) 0,77€

Allocations de déplacement du régime général

- déplacements en France (art.112 à 118)

Allocations normales		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
19,34 €	38,68 €	77,36 €
Allocations majorées		
du 1 ^{er} au 10 ^e jour		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
24,19 €	48,38 €	96,76 €
du 11 ^e au 30 ^e jour		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
21,74 €	43,48 €	86,96 €

Régime particulier agents brigades de la voie (art.125 à 130)

Allocation de panier (art.127) 15,31€

Allocation panier brigades des grands centres (art.127 bis) 4,66€

Allocation de trajet - 2 roues (art.128.1) par km 0,13€

Allocation usage de bicyclette (art.149) taux kilométrique 0,06€

Allocation pour usage de véhicule à moteur (art.150)

Voiture kilométrage annuel <= 8000km > 8000km

6 CV ou plus 0,62€ 0,38€

4 ou 5 CV 0,53€ 0,30€

< 4CV 0,43€ 0,26€

Cyclomoteur, vélomoteur ou scooter (<=125cm3) 0,13€

Motocyclette (>125cm3) 0,14€

Allocation mensuelle forfaitaire pour défaut de logement (art. 141 à 144)						
Durée	Groupe I Classe 6 à 8			Groupe II Classe 3 à 5		Gr.III autres salariés
	Alloc. complète	Alloc. partielle	Alloc. complète	Alloc. partielle	Alloc. complète	Alloc. partielle
3 premiers mois	1728,40 €	432,10 €	1576,83€	394,21 €	1482,96 €	370,74 €
4 ^e au 6 ^e mois	1382,20 €	345,55 €	1261,63€	315,41 €	1185,85 €	296,46 €
7 ^e au 9 ^e mois	1036,87 €	259,22 €	945,58 €	236,39 €	889,60 €	222,40 €
10 ^e au 12 ^e mois	691,53 €	172,88 €	630,39 €	157,60 €	593,36 €	148,34 €
À partir du 13 ^e mois	518,43 €	129,61 €	472,79 €	118,20 €	444,37 €	111,09 €

RÉGIME PARTICULIER DE DÉPLACEMENT DES ROULANTS

Allocation horaire (art. 121 à 124)

. Jusqu'à la 5^e heure 1,61 €

. Au-delà de la 5^e heure 2,47 €

. Alloc. sup. pour chaque heure ou fraction d'heure entre 21h et 6h 0,85 €

Gares étrangères

. Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg 1,58 €

. Italie, Espagne 1,10 €

. Suisse 3,54 €

. Grande Bretagne 2,68 €